

PATRICK VAN GAVER

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2, PLACE DE LA LOI
78000 VERSAILLES
TÉL. : 01 39 50 65 99
FAX : 01 39 02 73 09

e-mail : sefigec.societe@sefigec.fr

OSB 1221
9066



SEFITEC CONSEIL & EXPERTISE

11, avenue d'Eprémesnil

78401 CHATOU Cedex

APPORTS EFFECTUES PAR MADAME NATHALIE LUTZ, MESSIEURS PASCAL BOURHIS,

EMMANUEL MAUGE, PHILIPPE KALVARISKI ET VITO MARTINELLI ET LES SOCIETES

PMBO FIDUCIAIRE, PATRIGEST CONSEILS ET EM CONSEIL

A LA SOCIETE SEFITEC CONSEIL & EXPERTISE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR

LA VALEUR DES APPORTS

(Article L. 225-147 du Code de commerce)

Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce
de Versailles du 16 juin 2008

PATRICK VAN GAVER

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2, PLACE DE LA LOI
78000 VERSAILLES
TÉL. : 01 39 50 65 99
FAX : 01 39 02 73 09

e-mail : sefigec.societe@sefigec.fr

SEFITEC CONSEIL & EXPERTISE

Mesdames et Messieurs les actionnaires

11, avenue d'Eprémesnil

78401 CHATOU Cedex

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

(Article L. 225-147 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Versailles en date du 16 juin 2008, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par Madame Nathalie LUTZ, Messieurs Pascal BOURHIS, Emmanuel MAUGE, Philippe KALVARISKI et Vito MARTINELLI, et les sociétés PMBO Fiduciaire, PATRIGEST conseils et EM Conseil, dans le cadre de l'augmentation de capital de votre société.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine professionnelle requière la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

I. EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

A) LES APORTEURS

Les apporteurs sont les personnes physiques et morales suivantes :

1. Madame Nathalie LUTZ
Expert-comptable et Commissaire aux comptes
Née le 29 juillet 1968 à Paris (17^{ème})
Demeurant à Paris (75016) 179, rue Saint-Honoré
Divorcée.
2. Monsieur Pascal BOURHIS
Expert-comptable et Commissaire aux comptes
Né le 22 avril 1958 à Lorient (56)
Demeurant à Brunoy (91800) 5, rue Nungesser
Marié avec Brigitte CHAUVIERE sous le régime de la séparation de biens.
3. Monsieur Emmanuel MAUGE
Expert-comptable et Commissaire aux comptes
Né le 20 février 1966 à Courbevoie (92)
Demeurant à Juvisy sur Orge (91260) 7, avenue de la République
Marié avec Céline MENARD sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.
4. Monsieur Philippe KALVARISKY
Expert-comptable et Commissaire aux comptes
Né le 2 octobre 1952 à Créteil (94)
Demeurant à Paris (75012) 7 bis, rue de Reuilly
Marié avec Maryse NAHUM sous le régime de la séparation de biens.
5. Monsieur Vito MARTINELLI
Expert-comptable et Commissaire aux comptes
Né le 24 janvier 1950 à Caen (14)
Demeurant à Nogent sur Marne (94130) 26, rue de la Plaisance
Divorcé.
6. PMBO Fiduciaire
Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro B 501 431 571
Siège social : 100, avenue Aubert – 94300 Vincennes
Représentée par Monsieur Pascal BOURHIS, dûment habilité à l'effet des présentes en sa qualité de Gérant.
7. PATRIGEST Conseils
Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro B 500 908 934
Siège social : 37, avenue de la République – 91260 Juvisy sur Orge
Représentée par Monsieur Emmanuel MAUGE, dûment habilité à l'effet des présentes en sa qualité de Gérant.
8. EM Conseil
Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro B 500 331 384
Siège social : 37, avenue de la République – 91260 Juvisy sur Orge
Représentée par Monsieur Emmanuel MAUGE, dûment habilité à l'effet des présentes en sa qualité de Gérant.

B) LES APPORTS

Les apports sont constitués par 5.600 titres de la société CEFRECO (Conseils Economiques et Financiers Révision Comptable), société anonyme au capital de 400.000 € domiciliée à VINCENNES (94300), 100 avenue Aubert.

Cette société est immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil sous le numéro B 311 361 703. Son immatriculation d'origine remonte au 14 octobre 1977 au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

Cette société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- ◆ l'exercice des professions d'Expert-comptable et de Commissaire aux comptes,
- ◆ elle peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet social et susceptibles de se révéler nécessaires.

Les apports sont réalisés par :

Nathalie LUTZ	1.000 actions
Philippe KALVARISKI	1.350 actions
Vito MARTINELLI	1.309 actions
Pascal BOURHIS	1 action
PMBO Fiduciaire	881 actions
Emmanuel MAUGE	459 actions
PATRIGEST Conseils	500 actions
EM Conseil	100 actions

Soit un total de 5.600 actions

C) LE BENEFICIAIRE DES APPORTS

La société SEFITEC CONSEIL & EXPERTISE est une société par actions simplifiée immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles sous le numéro B 351 329 503 depuis le 4 avril 2005. Elle était antérieurement depuis sa création immatriculée auprès du Greffe de Nanterre.

Son capital social est fixé à 2.948.185,45 €, soit 128.015 actions de 23,03 € entièrement libérées, depuis l'augmentation de capital votée par l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2008.

Son siège social est situé 11, avenue d'Eprémèsnil - 78401 CHATOU CEDEX.

Cette société a pour objet :

- ◆ l'exercice de la profession d'Expert-comptable et de Commissaire aux comptes. Elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet,
- ◆ elle peut notamment, sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre, prendre des participations financières dans des entreprises de toute nature, ayant pour objet l'exercice des activités visées par les articles 2 et 22, septième alinéa, de l'ordonnance du 19 septembre 1945, sans que cette détention constitue l'objet principal de son activité.

D) MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT

Cette opération d'apport de 56 % des actions de la société CEFRECO constitue une première étape dans la constitution d'un nouveau groupe. En effet, il est prévu que la société SEFITEC CONSEIL & EXPERTISE fasse l'acquisition des 44 % d'actions complémentaires en vue de détenir l'intégralité du capital de CEFRECO. Cette opération permettra, notamment une simplification et une rationalisation des structures en vue de conduire à une meilleure efficacité économique et un meilleur service aux clients

E) ARRETE DES COMPTES

Les comptes utilisés pour déterminer les bases et les conditions de l'apport sont ceux de l'exercice clos le 30 septembre 2007, date de clôture du dernier exercice social de la société CEFRECO. Ces comptes ont été certifiés par les Commissaires aux comptes.

F) PROPRIETE, JOUISSANCE ET CONDITIONS

La société SEFITEC CONSEIL & EXPERTISE sera propriétaire et prendra possession des titres apportés à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport.

Elle en aura la jouissance à compter du même jour. En particulier, tout dividende dont la distribution serait décidée par la société dont les titres sont apportés lors d'une assemblée postérieure à cette date, serait effectué, à raison de la participation apportée, au seul profit de la société bénéficiaire, quel que soit le résultat sur lequel s'imputerait cette distribution.

Sur le plan fiscal, l'opération est placée sous le régime de droit commun. Elle sera soumise au droit fixe en matière de droits.

La réalisation définitive de l'opération est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- ◆ approbation par l'assemblée générale extraordinaire de l'évaluation des apports et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par l'émission de 59.753 actions SEFITEC EXPERTISE & CONSEIL,
- ◆ autorisation de la banque BNP PARIBAS de transférer les nantissements dont elle bénéficie sur les titres CEFRECO devant être apportés par les sociétés PMBO Fiduciaire et PATRIGEST Conseils, sur les actions nouvelles de la société SEFITEC EXPERTISE & CONSEIL reçues en rémunération par ces deux sociétés.

Les autres charges et conditions figurent au traité d'apport et n'appellent pas de commentaire de ma part.

II. DESCRIPTION DES APPORTS

A) Méthodes de valorisation

Il convient de noter que la valeur de la société CEFRECO sur laquelle s'est basée l'apport est fixée à un montant de 5 millions d'euros.

Cette valeur est issue d'une approche régulièrement retenue lors de la valorisation des sociétés dans ce domaine d'activité :

- ◆ capitaux propres consolidés au 30 septembre 2007 de CEFRECO et de ses filiales sur la base des comptes consolidés établis par les responsables de cette société et validés par les associés de la société bénéficiaire des apports,
- ◆ augmentés de la revalorisation de la clientèle sur la base de 75 % du chiffre d'affaires consolidé.

Je n'ai pas de remarque sur les méthodes de valorisation employées et décrites ci-dessus.

B) Rémunération des apports

Les apports réalisés par les associés de la société CEFRECO seront rémunérés sur la base de 10,67 actions nouvelles SEFITEC EXPERTISE & CONSEIL pour une action CEFRECO. L'apport de 5.600 actions CEFRECO conduira donc à l'émission de 59.753 actions nouvelles SEFITEC EXPERTISE & CONSEIL qui seront attribuées de la façon suivante aux apporteurs :

Nathalie LUTZ	10.670 actions
Philippe KALVARISKI	14.405 actions
Vito MARTINELLI	13.967 actions
Pascal BOURHIS	11 actions
PMBO Fiduciaire	9.400 actions
Emmanuel MAUGE	4.898 actions
PATRIGEST Conseils	5.335 actions
EM Conseil	1.067 actions
Soit un total de	59.753 actions nouvelles SEFITEC EXPERTISE & CONSEIL

L'augmentation de capital qui en résultera s'élèvera donc à 1.376.111,59 € et la prime d'apport sera donc de 1.423.888,45 €, soit un apport global de 2.800.000€.

III. VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission afin d'apprécier la consistance et l'évaluation des apports.

Mes travaux ont notamment consisté à :

- ◆ rencontrer les responsables en charge de la présente opération, avec lesquels j'ai examiné les modalités de l'opération et les méthodes d'évaluation,
- ◆ prendre connaissance des dossiers juridiques et comptables de la société CEFRECO pour l'exercice clos le 30 septembre 2007,
- ◆ m'assurer que les associés de la société CEFRECO disposent de la propriété pleine et entière des biens et droits apportés et que ceux-ci ne sont grevés d'aucune inscription de privilège ou de nantissement, autres que ceux mentionnés dans ce rapport,

- ♦ m'assurer que les événements intervenus entre la date d'arrêté des comptes et la date de mon rapport ne sont pas de nature à remettre en cause la valeur des apports.

IV. CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à :

2.800.000 €

n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant nécessaire à la libération du capital de **1.376.111,55 €** de la société bénéficiaire des apports et de la prime d'apport s'élevant à **1.423.888,45 €**

Je n'ai pas relevé, au cours de ma mission, d'avantages particuliers.

**Fait à Versailles
Le 23 juin 2008**


**Patrick Van Gaver
Commissaire aux Apports**